

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE LA VILLE DE THÔNES**

**SÉANCE DU 3 JUIN 2024**

L'an deux mil vingt-trois, le trois du mois de juin, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué en Séance Officielle à dix-sept heures, s'est réuni en lieu ordinaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. Michel BIBOLLET, Mmes Michèle DUCROT, Nelly MIQUET-SAGE, Madeleine PALACIOS, Muriel PERILLAT dit LEGROS, M. Frédéric VAILLANT, Mme Brigitte VULLIET, Administrateurs.

Étaient absents : M. Pierre BIBOLLET, Président,  
M. Jean-Marc GROFF, Mme Joëlle TIBURZIO, Administrateurs.

Date de convocation : 27 mai 2024  
Administrateurs en exercice : 11  
Présents et représenté : 8

Mme Brigitte VULLIET, Administratrice, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

**N° 2024/007 - ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE**

Le pôle médico-social sollicite le CCAS pour une aide exceptionnelle pour une famille d'administrés.

Le couple a des problèmes de santé qui ont engendré plusieurs arrêts maladie et à ce jour Monsieur est en invalidité depuis le 1<sup>er</sup> avril 2024 et Madame n'est plus en capacité de travailler au vu de ses séquelles et après avis du médecin conseil.

Malgré un budget restreint et des charges locatives et de chauffage importantes le couple est à jour de ses factures.

Ils ont récemment été retenu pour un logement social dans l'Indre et l'ont accepté.

Les frais de déménagement s'élèvent à 2 400 € TTC. Il reste 800€ à régler. Afin d'aider le couple à réaliser son projet, le pôle médico-social sollicite le CCAS pour qu'il leur accorde cette somme.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré,  
**Par vote à main levée, à l'unanimité,**

- **ATTRIBUE** une somme de 800 € à l'entreprise de déménagement pour le solde des frais de déménagement.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 12 juin 2024

Le Maire-Président,

Pierre BIBOLLET

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Brigitte VULLIET

.../...

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le 21/06/2024

ID : 074-267410249-20240603-CCAS24007-DE

S<sup>2</sup>LOW

LE MAIRE-PRÉSIDENT CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE  
DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE  
20 JUIN 2024 ET PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE 21 JUIN 2024

THÔNES, le 21 JUIN 2024

Le Maire-Président,

Pierre BIBOLLET